

Direction de la santé publique
Département prévention santé environnement
Unité territoriale santé environnement de l'Yonne

Affaire suivie par : Euphrasie ROUSSELAT
Courriel : ars-bfc-dsp-se-89@ars.sante.fr

Téléphone : 07 63 42 97 26

Auxerre, 10/10/2024

Le directeur de la santé publique

à

**Madame la Directrice de la Direction Départementale
des Territoires de l'Yonne
3 rue Monge
BP 79
89011 AUXERRE Cedex**

Objet : Hauts Plateaux de l'Yonne - Centrale photovoltaïque

Refer : Votre transmission (mail) en date du 25/09/2024

Par transmission citée en référence, vous m'interrogez sur la qualité de l'étude d'impact et sur la manière dont l'environnement est pris en compte dans le projet présenté par GLHD et relatif à l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur les communes d'Arthonnay, Mélisey, Quincerot, Rugny, Thorey, Trichet et Villon.

Les terrains concernés correspondent actuellement à des parcelles cultivées en céréales. Le projet s'étend sur environ 200 ha.

L'opération est située en périmètre de protection éloignée des captages « Puits d'Hôtant » sur la commune de Villon et « Puits des Scies » sur la commune de Mélisey dont les périmètres de protection sont en cours de révision.

Monsieur GAUTIER, hydrogéologue agréé a été nommé en janvier 2023 afin de donner un avis concernant le projet des Hauts Plateaux de l'Yonne pour la protection de la ressource en eau. Ce dernier a rendu son avis en juin 2023.

Dans cet avis, l'hydrogéologue agréé liste l'ensemble des recommandations (chapitre 8 Préconisations) à prendre en compte et à exécuter afin de préserver la ressource en eau potable

Sous réserve de la prise en compte de l'ensemble des préconisations de l'hydrogéologue agréé, j'émet un avis favorable à ce projet.

**P/le directeur général par délégation,
L'Ingénieur d'étude sanitaire**


Bruno BARDOS